

## AMÉNAGEMENT DES ECHANGEURS DE LA RN13 À VALOGNES : LES PRÉCISIONS DE L'AGGLOMÉRATION

**Suite aux propos qui se sont tenus lors du Conseil municipal de Valognes le 31 janvier, la Communauté d'Agglomération du Cotentin tient à apporter des précisions sur le financement du futur échangeur sur la D 902 à hauteur de la commune d'Yvetot-Bocage.**

L'aménagement des ronds-points des bretelles de sortie de la RN 13, au niveau de la RD 932 à Yvetot-Bocage, constitue un élément de sécurisation essentiel du trafic routier qui emprunte cet itinéraire. Il est aussi important que la réalisation des bretelles elles-mêmes.

L'Agglomération du Cotentin appelle donc les institutions en responsabilité à financer les ronds-points et à procéder à la réalisation de cet équipement routier. En l'occurrence : l'État en charge de la RN 13 et le Département de la Manche puisqu'il s'agit d'une intersection avec une route départementale.

Le Cotentin rappelle que la loi ne lui offre pas la possibilité d'apporter un financement à un tel projet sécurisation de sortie de route nationale car il ne dessert pas directement ses équipements, en l'espèce des Zones d'Activités, contrairement au futur contournement ouest de Cherbourg-en-Cotentin qui irriguera les zones des Fourches, de Bénécière, de la Grande Fontaine et le Campus universitaire. Pour preuve également, l'Agglomération à financer pour partie le rond-point et qui dessert directement la zone du Grand Saint-Lin où sont prévus le Centre aquatique et le centre de secours du SDIS.

L'Agglomération du Cotentin souligne par ailleurs qu'elle contribue au financement global des opérations de sécurisation de la RN 13, à hauteur de 600 000 €, à travers l'édification de la Zone d'Armanville située à Valognes et qui permet à l'État d'effectuer autant d'économies.

La Communauté d'Agglomération regrette les discours qui consistent à faire croire à nos concitoyens que l'argent public peut être mobilisé avec facilité et en faisant fi de la réglementation.

C'est aussi un enjeu de lisibilité de l'action publique mais également de son coût : plus les intervenants sont

nombreux, plus les coûts de gestion des interventions sont élevés.

L'Aménagement de ces ronds-points représente un enjeu majeur pour la sécurisation du trafic routier et l'Agglomération souhaite que sur ce sujet la raison l'emporte.